CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E115419** **VALABLE JUSQU'AU** **26/11/2027**

ÉDITÉ LE 02/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 20 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX 2003B00018

Siret : 444 867 493 00033

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6111995

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 04995422G

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 04995422G

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : SARL GRANDAMY CONSTRUCTION

LES BOIS BLANCHE
ZONE D'ACTIVITE
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR

Téléphone : 02 54 72 48 82 **Fax :**

Portable : 06 82 12 52 79

Responsabilité légale :
GRANDAMY NICOLAS GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarl.grandamy@orange.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 278 863 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	11	09/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/11/2026 14:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.